

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 12 de l'ordre du jour

CX/NFSDU 18/40/13

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Quarantième session

Berlin, Allemagne

26 – 30 novembre 2018

### DOCUMENT DE TRAVAIL CONCERNANT DES DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE PROFILS NUTRITIONNELS

*(Préparé par le Costa Rica et le Paraguay)*

#### 1. Introduction

On entend par profil nutritionnel la science qui consiste à classer les aliments en fonction de leur composition nutritionnelle, classement qui peut être utilisé par les autorités publiques pour des raisons liées à la prévention des maladies et à la promotion de la santé. (OMS, 2018)<sup>1</sup>.

Les applications sont multiples, notamment la définition de critères pour la régulation/l'auto-régulation de la publicité auprès des enfants, l'orientation de l'innovation et de la reformulation des aliments pour les rendre plus sains, et l'établissement de critères facultatifs ou obligatoires pour les aliments proposés en milieu scolaire.

Dans les pays développés, l'étiquetage des aliments représente l'une des applications les plus répandues des profils nutritionnels. Il existe des systèmes d'étiquetage facultatifs depuis plus de vingt ans, en commençant par le Coronary Prevention Group Banding Scheme au Royaume-Uni, qui a vu le jour en 1986. Il fut suivi par le Green Keyhole Scheme en Suède en 1989. Aujourd'hui, il est encore en usage dans toute une série de systèmes d'étiquetage nutritionnel en face avant des emballages, pour aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées et promouvoir des modes de vie sains.

#### 2. Énoncé

Élaborer des Directives générales pour l'établissement de profils nutritionnels aux fins d'étiquetage.

#### 3. Aperçu de la situation

##### a. Contexte

Lors de la 44<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL), le Costa Rica et la Nouvelle-Zélande ont présenté un document de séance (CRD 12) qui mettait l'accent sur les informations analysées par le groupe de travail électronique (GT électronique) concernant « l'étiquetage en face avant des emballages d'aliments », qui faisaient état d'une prolifération de systèmes d'étiquetage nutritionnel différents au niveau mondial. Des profils nutritionnels sont également utilisés pour compléter ces systèmes. Ils recommandaient donc que le CCFL demande au Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) de préparer une nouvelle étude visant à établir des directives générales pour l'établissement de profils nutritionnels, conformément aux dispositions existantes du Codex et à la documentation scientifique disponible, notamment les documents préparés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le CCFL est convenu d'informer le CCNFSDU des nouveaux travaux et de lui demander d'examiner quelle contribution il pourrait apporter (REP18/FL, paragraphe 50).

<sup>1</sup> Voir : <http://www.who.int/nutrition/topics/profiling/en/>. Consulté le 27 juillet 2018.

Le CCFL a présenté sa demande lors de la 39<sup>e</sup> session du CCNFSDU, comme indiqué dans le document CX/NFSDU 17/39/2 Rév.2. Par ailleurs, comme indiqué dans le rapport REP18/NFSDU, paragraphes 157 à 161<sup>2</sup>, le Costa Rica, s'exprimant également au nom du Paraguay, a pris la parole pour présenter le document CRD 4, en expliquant que les directives pour l'établissement de profils nutritionnels viendraient compléter les efforts du CCFL en ce qui concerne l'étiquetage en face avant. Il a également proposé qu'un GT électronique soit mis en place pour affiner le champ d'application de ces nouveaux travaux et rédiger un avant-projet ou, en alternative, qu'une lettre circulaire soit envoyée aux membres afin de recueillir des informations sur les modèles de profils nutritionnels existants.

Le Comité est convenu que les discussions sur ce sujet seraient reportées jusqu'à la prochaine réunion et que le Costa Rica analyserait les éventuelles questions soulevées s'il fallait envoyer une lettre circulaire après la 40<sup>e</sup> session du CCNFSDU.

## **b. Problème**

Les pays ont adopté des approches différentes dans la mise en œuvre des stratégies de l'OMS visant à améliorer la qualité des aliments pour leurs populations respectives, en établissant une législation sur la commercialisation des aliments, l'étiquetage nutritionnel en face avant, les critères de déclaration de la valeur nutritive, et en réglementant les aliments proposés en milieu scolaire, entre autres, aidant ainsi les consommateurs à faire des choix alimentaires plus sains, tout en tenant compte de leur teneur en éléments nutritifs critiques liés aux maladies chroniques non transmissibles.

Des stratégies publiques et privées de profils nutritionnels ont également été élaborées afin de déterminer comment l'industrie alimentaire étiquette les aliments, en utilisant des dessins ou des symboles sur les produits, de manière à fournir aux consommateurs des informations nutritionnelles ou à identifier des produits comme étant « sains ». Les profils nutritionnels sont donc considérés comme des outils réglementaires destinés à prévenir les allégations relatives à la santé trompeuses sur les propriétés spécifiques des aliments (FINUT, 2016).

Le rapport de l'OMS de 2010 mentionne un guide pour adapter, appliquer et développer des modèles de profils nutritionnels et leurs différents usages. Il souligne également la nécessité de valider et de comparer les approches existantes afin d'établir un ensemble de principes directeurs qui permettront aux autorités nationales et régionales d'utiliser les modèles de manière efficace et appropriée. Toutefois, il n'existe pas d'autres informations sur ce guide, ni sur sa validation. Le Codex Alimentarius lui-même ne fournit aucune orientation ni ligne directrice sur l'établissement de profils nutritionnels, conduisant les pays à développer leurs propres profils sur la base de critères incohérents.

Les multiples interprétations des profils nutritionnels risquent de créer la confusion et d'entraver le commerce. Par conséquent, une procédure de validation et de comparaison systématiques des différentes approches est nécessaire, tout comme l'application d'une série de principes scientifiques qui guideront les autorités nationales et garantiront que celles-ci appliquent le modèle le plus efficace et qui convient le mieux.

Pour finir, ce problème présente des implications économiques majeures pour les pays en développement participant à la production et au commerce de denrées alimentaires, car ils vont devoir adapter leurs emballages afin de satisfaire aux éventuelles obligations d'étiquetage de leurs partenaires commerciaux.

Ainsi, établir des directives internationales reconnues pour le développement de profils nutritionnels spécifiques pour l'étiquetage pourrait faciliter le travail des pays qui cherchent à développer leurs profils nutritionnels, tout en réduisant les obstacles au commerce.

## **c. Fondement scientifique du Codex**

La Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, approuvée par l'OMS en mai 2004, établit le droit des autorités publiques à demander que des informations soient fournies sur les principaux aspects nutritionnels, comme le proposent les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985), dès lors que les consommateurs sont en droit d'avoir des informations exactes et scientifiquement fondées. Les informations sur la composition nutritionnelle des aliments devraient être normalisées et claires pour permettre aux consommateurs de faire des choix sains.

---

En 2009, l'OMS avait lancé des travaux sur un cadre fondé sur des preuves et des principes directeurs que les États membres et les régions pourraient adapter dans le développement et la mise en œuvre de profils nutritionnels des aliments destinés à divers usages, comme la commercialisation des aliments auprès des enfants, les allégations relatives à la nutrition et à la santé, les dessins et symboles utilisés sur les étiquettes des produits, l'information et l'éducation, les fournitures alimentaires aux institutions publiques et l'emploi d'outils économiques pour orienter la consommation alimentaire. Par ailleurs, elle avait indiqué que l'élaboration de directives sur les profils nutritionnels pourrait contribuer à la mise en œuvre de l'objectif 3 du Plan d'action pour la lutte contre les maladies non transmissibles, WHA61.14 (OMS, 2010), qui vise à « promouvoir des interventions destinées à réduire les principaux facteurs de risque communs modifiables de maladies non transmissibles : tabagisme, mauvaise alimentation, sédentarité et usage nocif de l'alcool ».

Le Codex Alimentarius est devenu une référence mondiale très respectée pour les consommateurs, les producteurs de denrées alimentaires et les industries de transformation, pour les autorités nationales de réglementation alimentaire et pour le commerce alimentaire international ; il exerce aussi un immense impact sur l'attitude des producteurs et des industries de transformation, ainsi que sur celui des consommateurs. Son influence s'étend à tous les continents et il a apporté une contribution inestimable à la protection de la santé des consommateurs, en garantissant des pratiques loyales dans le commerce alimentaire international. Par ailleurs, les normes du Codex sont considérées comme fondées scientifiquement et sont acceptées en tant que critères de référence pour l'évaluation des mesures et des réglementations nationales.

#### 4. Conclusion

Le Codex devrait élaborer un ensemble de principes directeurs pour l'établissement de profils nutritionnels pour l'étiquetage des aliments, destinés à servir de référence internationale normalisée dans les débats émergents sur les réglementations régissant l'étiquetage nutritionnel en face avant des emballages. Ces principes devraient être fondés scientifiquement, clairs, transparents et objectifs, et devraient faciliter le commerce international des produits alimentaires.

De même, pour que les systèmes d'étiquetage encouragent efficacement des régimes alimentaires sains, ils devraient être utilisés en combinaison avec un processus éducatif de communication et de sensibilisation des consommateurs qui fasse aussi la promotion d'une nutrition saine.

#### 5. Recommandation

Il est recommandé que le CCNFSDU accepte de démarrer de nouveaux travaux sur les directives pour l'établissement de profils nutritionnels (voir annexe I – document de projet) et de mettre en place en groupe de travail électronique ayant pour mission :

- a. de discuter et d'analyser le projet de document joint (annexe I), en vue d'entreprendre des travaux plus approfondis ;
- b. d'identifier et d'examiner les modèles de profils nutritionnels développés ces dernières années, afin de dresser une liste mondiale. Une lettre circulaire sera diffusée, demandant la transmission des informations correspondantes ;
- c. d'élaborer des principes généraux normalisés pour l'établissement de profils nutritionnels, destinés à être utilisés dans les systèmes d'étiquetage en face avant, conformément aux dispositions du Codex existantes et à la documentation scientifique disponible, y compris les documents préparés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ;
- d. de réviser les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) afin de développer des directives supplémentaires et de faciliter l'emploi des profils nutritionnels, en se référant aux travaux entrepris précédemment par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans ce domaine.

#### 6. Bibliographie :

Nutrient profiling. Report of a WHO/IASO technical meeting, Londres, Royaume-Uni, 4-6 octobre 2010.

INFORME CIENTÍFICO-TÉCNICO FINUT. Publié par la Fundación Iberoamericana de Nutrición (FINUT) Grenade, Espagne, 2016.

**DOCUMENT DE PROJET****ÉLABORATION DE DIRECTIVES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE PROFILS NUTRITIONNELS****1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DES TRAVAUX**

Élaboration de directives générales normalisées pour l'établissement de profils nutritionnels destinés à être utilisés dans les systèmes d'étiquetage en face avant, les programmes d'éducation nutritionnelle et l'industrie alimentaire, afin d'encourager le développement d'aliments et de régimes alimentaires plus sains pour les consommateurs, sur la base de preuves scientifiques solides.

Révision des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) afin de développer des directives supplémentaires et de faciliter l'emploi des profils nutritionnels, sur la base des travaux entrepris précédemment par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans ce domaine.

**2. PERTINENCE ET OPPORTUNITÉ**

Les diverses interprétations des profils nutritionnels actuellement disponibles peuvent prêter à confusion et, de ce fait, une comparaison systématique des différentes approches et l'élaboration de principes généraux sont nécessaires pour veiller à ce que les pays et les organisations puissent utiliser n'importe quel profil qui a été jugé efficace, adapté et scientifiquement fondé.

Cette proposition renvoie à la création de directives pour aider les autorités publiques (ou d'autres parties prenantes) dans l'utilisation de profils nutritionnels faciles à interpréter dans les systèmes d'étiquetage en face avant, ainsi que pour assister les industriels du secteur alimentaire à reformuler les produits ou à en développer de nouveaux ayant une composition nutritionnelle plus saine.

L'exercice d'inventaire entrepris par le GT électronique sur « l'étiquetage nutritionnel en face avant » du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) a révélé qu'un nombre croissant de membres du Codex avaient déjà mis en place ou prévoyaient de mettre en place des systèmes d'étiquetage nutritionnel en face avant des emballages. Pourtant, les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CXG 2-1985) ne font aucune référence à l'emploi de profils nutritionnels dans l'étiquetage.

Le Codex Alimentarius est l'organisation internationale reconnue par l'Organisation mondiale du Commerce dans le domaine de la réglementation sur les aliments et il compte 189 pays membres. Par conséquent, il s'agit d'une opportunité pour tous les États et organisations membres d'évaluer et de discuter des méthodes développées pour établir les profils nutritionnels existants et recommandés par différentes organisations, et donc de créer une normalisation internationale qui permettra de protéger la santé publique et d'éliminer les obstacles au commerce découlant des incohérences dans les méthodes existantes.

**3. PRINCIPALES QUESTIONS À TRAITER**

La section 5 des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) autorise l'emploi de renseignements nutritionnels supplémentaires, mais aucune explication plus détaillée n'est requise. Par conséquent, les travaux proposés viseront à renforcer et à établir des directives supplémentaires incorporant les principes généraux pour le développement des profils nutritionnels.

Cette proposition a pour but d'élaborer des directives spécifiques qui pourraient être intégrées ou pas dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CXG 2-1985). Toutefois, aucune décision ne sera prise à ce sujet avant la fin des travaux.

**4. ÉVALUATION AU REGARD DES CRITÈRES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DES TRAVAUX****Critères généraux**

Une information nutritionnelle simplifiée dans les profils nutritionnels peut permettre aux consommateurs de mieux comprendre la composition nutritionnelle des aliments et les encourager à faire des choix alimentaires plus sains. Elle peut aussi inciter les fabricants de produits alimentaires à reformuler leurs produits pour améliorer la qualité nutritionnelle des aliments qu'ils proposent aux consommateurs. Améliorer la nutrition des populations en leur offrant des options plus saines permettrait d'améliorer le profil de risque des maladies non transmissibles à l'échelle mondiale.

## Critères applicables aux questions générales

### (a) Diversité des législations nationales et impact négatif qui pourrait en résulter sur le commerce international

Plusieurs pays ont adopté, ou prévoient d'adopter, des systèmes d'étiquetage nutritionnel simplifiés qui utilisent des profils nutritionnels, sur une base volontaire ou obligatoire. Compte tenu de la prévalence accrue de ces systèmes dans le monde, la normalisation à l'échelle mondiale est essentielle, en tant que moyen d'élimination des obstacles au commerce.

### (b) Portée et établissement de priorités entre les différents aspects des travaux

Révision des textes du Codex, notamment les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985), afin d'élaborer des directives sur l'emploi des profils nutritionnels.

### (c) Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par le ou les organismes internationaux intergouvernementaux compétents

Rapport : « Nutrient profiling: Report of a WHO/ International Association for the Study of Obesity (IASO) Technical Meeting » (Royaume-Uni. 4-6 octobre 2010). Publié en 2011.

### (d) Aptitude du sujet proposé à la normalisation

Les profils nutritionnels sont des éléments utilisés dans la mise en œuvre des systèmes d'étiquetage ; par conséquent, l'objectif des travaux proposés est de réviser les documents existants afin d'élaborer des directives supplémentaires sur l'emploi des profils nutritionnels, en les incorporant dans les directives actuelles ou dans un document séparé.

### (e) Prise en compte de l'ampleur globale du problème

La présence d'informations nutritionnelles simplifiées sur les étiquettes des aliments est devenue un sujet d'intérêt mondial. En effet, la reconnaissance de l'impact des maladies non transmissibles et la menace qu'elles représentent pour la santé publique, la promotion de régimes alimentaires plus sains pour les consommateurs et l'incitation pour les fabricants à améliorer la qualité nutritionnelle des aliments qu'ils proposent sont autant de domaines dans lesquels les pays du monde entier pourraient bénéficier d'orientations adéquates.

## 5. PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CODEX

Les travaux proposés vont dans le sens du mandat de la Commission pour l'élaboration de normes, lignes directrices et autres recommandations internationales visant à protéger la santé des consommateurs et à garantir des pratiques équitables dans le commerce de denrées alimentaires. Les nouveaux travaux proposés contribueront à la mise en œuvre des objectifs stratégiques 1 et 3, comme indiqué ci-après.

**Objectif stratégique 1 :** Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments.

Il existe un intérêt croissant pour les profils nutritionnels et leur utilisation ne cesse de s'étendre dans l'étiquetage nutritionnel simplifié en face avant des emballages d'aliments dans plusieurs pays à travers le monde. Cette prolifération de systèmes crée la confusion et représente un obstacle au commerce. À l'heure actuelle, il n'existe pas de lignes directrices internationales sur les meilleures pratiques à appliquer dans l'établissement de ces profils.

Orienter les pays qui prévoient d'utiliser des profils nutritionnels dans les étiquetages nutritionnels en face avant des emballages permettrait de créer un certain niveau de normalisation mondiale.

**Objectif stratégique 2 :** Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex.

Porter cette question devant le CCNFSDU permettra à tous les membres ayant un intérêt dans l'établissement de profils nutritionnels de participer aux débats.

## 6. INFORMATIONS SUR LE LIEN ENTRE LA PROPOSITION ET D'AUTRES DOCUMENTS EXISTANTS DU CODEX

La proposition présente un lien avec les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) et ces directives sont applicables à toutes les catégories de denrées alimentaires préemballées.

## 7. NÉCESSITÉ ET DISPONIBILITÉ D'AVIS SCIENTIFIQUES D'EXPERTS

Aucun identifié à ce stade. Il y aura une possibilité de consulter les organismes compétents en cours de processus, si cela s'avère nécessaire.

**8. NÉCESSITÉ D'UNE CONTRIBUTION TECHNIQUE DE LA PART D'ORGANES EXTERNES**

Aucune identifiée à ce stade.

**9. CALENDRIER PROPOSÉ**

Sous réserve de l'approbation de la Commission en 2019, l'élaboration des directives sera présentée pour examen par le CCNFSDU en 2019 et devrait s'étendre sur quatre sessions du CCNFSDU ou moins en fonction des contributions correspondantes et de l'entente entre les membres. L'adoption finale par la Commission est prévue pour 2023.

### Proposition de QUESTIONNAIRE CL

#### SUR DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE PROFILS NUTRITIONNELS POUR L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS

Veillez répondre aux questions suivantes dans le tableau ci-dessous. Vous pouvez développer si vous disposez d'informations supplémentaires ou de preuves étayant votre réponse, ou inclure un lien pour accéder à ces informations.

Nom du pays membre, de l'organisation membre ou de l'observateur du Codex : \_\_\_\_\_

<b>1. Votre pays / organisation estime-t-il/elle que les Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel fournissent des orientations générales sur l'établissement de profils nutritionnels pour l'étiquetage des aliments ? Oui ou non. Justifiez votre réponse.</b>					
<b>Oui / Non</b>	<b>Justification (citez les sections spécifiques des Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel auxquelles vous faites référence)</b>				
<b>2. Si votre réponse à la question 1 est NON, quel texte, paragraphe ou section des Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel devrait selon vous être modifié pour traiter cette question ?</b>					
<b>[Indiquez le texte / paragraphe / section]</b>					
<b>3. Votre pays / organisation a-t-il/elle développé un profil nutritionnel ? Cochez la mention qui convient.</b>					
<b>Oui__ (passez à la question 4)    Non__ (allez à la fin du questionnaire)</b>					
<b>4. Quelles sont les caractéristiques générales du profil qui a été développé ?</b>					
<b>Pays / région d'application</b>	<b>Mis en œuvre / ou proposé</b>	<b>Facultatif ou obligatoire</b>	<b>Qui a développé le profil ? (autorités publiques, industrie, autres)</b>	<b>Quels éléments nutritifs critiques inclut-il?</b>	<b>Est-il basé sur des catégories ou des groupes d'aliments ?</b>

<b>5. Quels critères ont été utilisés pour développer votre profil nutritionnel ? Justifiez votre réponse.</b>					
<b>Éléments nutritifs qui ont été pris en compte / inclus dans le système</b>	<b>Aliments considérés comme importants dans le régime alimentaire de votre pays</b>		<b>Outils utilisés pour développer le profil nutritionnel</b>		
<b>6. Comment votre profil nutritionnel sera utilisé ?</b>					
<b>7. Le profil nutritionnel a-t-il été validé ?</b>					
<b>Oui / Non</b>	<b>Justification (veuillez détailler le processus de validation).</b>				
<b>8. Quels bénéfices, difficultés et limites ont été observés dans l'utilisation des profils nutritionnels que vous avez développés et mis en œuvre ?</b>					
<b>9. Disposez-vous de données statistiques sur l'impact qu'a eu votre système de profil nutritionnel sur les consommateurs ?</b>					
<b>10. À quelle fréquence est évalué votre profil nutritionnel ?</b>					